

BREDERODE
Société anonyme
32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg
RCS B 174.490

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 9 mai 2018

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

Elle est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme scrutateurs Messieurs Christophe CROONENBERGHS et Philippe WINSSINGER, et comme secrétaire Maître Henri CULOT.

Messieurs Bruno COLMANT et Michel DELLOYE sont excusés. Messieurs Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH, administrateurs, complètent le bureau.

Monsieur Amir CHAKROUN, représentant de la société Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, est excusé.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont présents ou valablement représentés, 19 actionnaires possédant ensemble 17.452.098 actions, soit 59,55 % du nombre total des actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie de la convocation déposée au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA_2018_077.9) le 6 avril 2018 et enregistrée sous le numéro L180048207 et du journal *Luxemburger Wort* du 6 avril 2018 (p. 63) contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers individuels (IFRS), du rapport de gestion contenant les états financiers statutaires et de la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2017. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé ont été convoqués.

L'avis de convocation ainsi que le rapport financier annuel, le rapport de gestion, la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2017 ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 5 avril 2018.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour ni posé des questions par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2017
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2017
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2017
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2017
5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2017

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2018.* »

6. Distribution et affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.150.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 21.005.465,42* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,85 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.* »

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017.* »

8. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2018, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.* »

9. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2017.* »

*

* *

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2017

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les états financiers annuels statutaires.

2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2017

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les états financiers individuels (IFRS).

3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2017

La déclaration de gouvernance d'entreprise a été portée à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs répondent aux questions posées oralement par les actionnaires, pendant l'assemblée, sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2017

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2017

Ces états financiers statutaires présentent un total du bilan de € 917.044.260,09 (€ 916.763.168,84 au 31 décembre 2016). Le compte de résultat fait état d'un bénéfice de l'exercice à € 22.831.990,79 (perte de € 193.970,56 au 31 décembre 2016).

Les états financiers individuels IFRS présentent un total du bilan de € 1.853.039.929 (€ 1.705.920.810 au 31 décembre 2016) et un bénéfice de l'exercice de € 169.670.019 (€ 171.586.265 au 31 décembre 2016).

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2017 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2018.

6. Distribution et affectation du résultat

Le conseil d'administration d'affecter un montant de € 1.150.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 21.005.465,42.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

- L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.150.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 21.005.465,42.

Le conseil d'administration propose de distribuer un montant brut de € 0,85 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

- L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,85 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.

7. Décharge aux administrateurs

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

➤ Cette résolution est adoptée.

8. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Le rapport de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. Il est commenté oralement par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

➤ Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.

Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération des administrateurs, à charge de Brederode S.A., à un montant de € 26.000. Ceci concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.452.098	0	0

➤ L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2018, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.

9. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2017.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.452.098	59,55%	17.452.098
POUR 17.452.098	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente-cinq minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2018.

Pierre VAN DER MERSCH

Luigi SANTAMBROGIO

Axel VAN DER MERSCH

Christophe CROONENBERGHS

Philippe WINSSINGER

Henri CULOT